



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** la charte des examens applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys en date du 1^{er} décembre 2025 de Monsieur le Directeur de l'IAE ;

Affaire suivie par :
 DE/FL/LU/N°744/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury du **Diplôme Universitaire Management de l'Innovation** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Isabelle SAUVIAT - MCF	Vincent LAGARDE - MCF
Vice-Présidente	Martine HLADY-RISPAL - PR	Gauthier CASTERAN - PR
Membre	Bruno MAZIERE - MCF	Philippe PASQUET - MCF

ARTICLE 2 - Le jury du **Diplôme Universitaire Management et Développement Personnel en Entreprise (MDPE)** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Isabelle SAUVIAT - MCF	Vincent LAGARDE - MCF
Vice-Président	Philippe PASQUET - MCF	Gauthier CASTERAN - PR
Membre	Martine HLADY-RISPAL - PR	François GRAVIE-PLANDE - MCF

ARTICLE 3 - Le jury du **Diplôme Universitaire Hôtellerie - Restauration en Milieu Médicalisé** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Alain MENUUDIER - MCF	Chrystèle BARRET - PAST
Vice-Président	Vincent JOLIVET - MCF	Audrey BECUWE - MCF
Membre	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Lionel FAYE (Extérieur)

ARTICLE 4 - Le jury du **Diplôme Universitaire Evaluateur et Auditeur, Qualité des systèmes et des organisations dans le secteur santé et social et secteurs connexes** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Alain MENUUDIER - MCF	Chrystèle BARRET - PAST
Vice-Président	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Audrey BECUWE - MCF
Membre	Gauthier CASTERAN - PR	Nathalie VIDAL (Extérieur)

ARTICLE 5 - Le jury du **Diplôme Universitaire Ingénierie dans le Secteur Social et Médico-Social** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Alain MENUUDIER - MCF	Audrey BECUWE - MCF
Vice-Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Gauthier CASTERAN - PR
Membre	François GRAVIE-PLANDE - MCF	Valérie DEREUDRE (Extérieur)



ARTICLE 6 - Le jury du **Diplôme Universitaire Gestion et Aide à la Résolution des Conflits dans les Etablissements de Santé, médico-sociaux et sociaux** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Clémence THEBAUT - MCF
Vice-Président	Alain MENUDIER - MCF	Gauthier CASTERAN - PR
Membre	Catherine LOUBRIAT (Extérieure)	François GRAVIE-PLANDE - MCF

ARTICLE 7 - Le jury du **Diplôme Universitaire Transformation Numérique, Entrepreneuriat et Intrapreneuriat** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Gauthier CASTERAN - PR	Martine HLADY-RISPAL - PR
Vice-Président	François GRAVIE-PLANDE - MCF	Anne DELAUNAY - PAST
Membre	Christian CHUNG - VAC	Mariyam LAKHAL - MCF

ARTICLE 8 - Le jury du **Diplôme Universitaire Management d'Equipe et Leadership** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Gauthier CASTERAN - PR	François GRAVIE-PLANDE - MCF
Vice-Président	Didier TSALA-EFFA - PR	Anne DELAUNAY - PAST
Membre	Pierre FAYE - VAC	Mariyam LAKHAL - MCF

ARTICLE 9 - Le jury du **Diplôme Universitaire Management (PU)** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	François GRAVIE-PLANDE - MCF	Sophie GAILLARD - VAC
Vice-Président	Christian CHUNG - VAC	Dominique PARDOUX - VAC
Membre	Eve GUILLEMOT - VAC	Gauthier CASTERAN - PR

ARTICLE 10 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IAE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 1^{er} février 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :
- Monsieur le Directeur de l'IAE.
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite intervientrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.